

Québec, le 23 décembre 2020

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Minière Osisko Inc.
155, avenue University, bureau 1440
Toronto (Ontario) M5H 3B7

N/Réf. : 3214-14-059

Objet : Mise à jour des travaux d'échantillonnage en vrac - Projet
Windfall

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la réception des renseignements préliminaires datés du 25 novembre 2020, concernant le projet Windfall sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Prolongation de la période d'échantillonnage en vrac de 5000 tonnes de minerai dans le secteur Triple Lynx jusqu'au 30 avril 2022;
- Échantillonnage en vrac de 30 579 tonnes de minerai dans la zone Lynx et dans la zone Principale (Caribou/27). Ce tonnage sera entreposé sur la halde imperméabilisée, il ne sera pas usiné dans le cadre du projet. La fin des travaux est prévue le 30 avril 2022;
- Un tonnage total de 938 574 tonnes (matériel minéralisé et stérile) est prévu pour être entreposé à la fin des travaux (avril 2022) sur la halde imperméabilisée dont la capacité est de 980 000 tonnes;
- Le centroïde du projet est situé aux coordonnées suivantes (NAD 83) : 49°04'14" Nord et 75°39'00" Ouest.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans le document suivant :

- Lettre de M^{me} Alexandra Drapack, de Minière Osisko Inc. à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 novembre 2020, concernant la

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-059

Le 23 décembre 2020

demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement du projet de mise à jour des travaux d'échantillonnage en vrac au site Windfall et demande pour de nouveaux travaux de caractérisation, 1 page et 1 pièce jointe :

- **MINIÈRE OSISKO INC.** Demande d'attestation de non-assujettissement — Mise à jour des travaux d'échantillonnage en vrac —Projet Windfall, datée du 25 novembre 2020, 11 pages et 2 annexes;

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Marc Croteau